

DIRECTION POLYNÉSIEENNE DES AFFAIRES MARITIMES (DPAM)

Adresse géographique du siège	N° 12 , Voie M, FARE UTE - PAPEETE
Adresse postale	BP 9005 – 98716 PIRAE-TAHITI POLYNESIE FRANCAISE
Téléphone	40 54 45 00
Courriel	accueil.dpam@maritime.gov.pf
Site internet	https://www.service-public.pf/dpam/
Facebook	https://www.facebook.com/dpampf
Horaires d'ouverture	Lundi à Vendredi : 7h30 à 13h00-Accueil du public sans rendez-vous Lundi à Vendredi : 13h00 à 15h30-Accueil du public uniquement sur rendez-vous
Directrice : Mme Catherine ROCHETEAU	

PRESENTATION

Texte de création et d'organisation : Arrêté n° 1512 CM du 08 novembre 2007 relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes

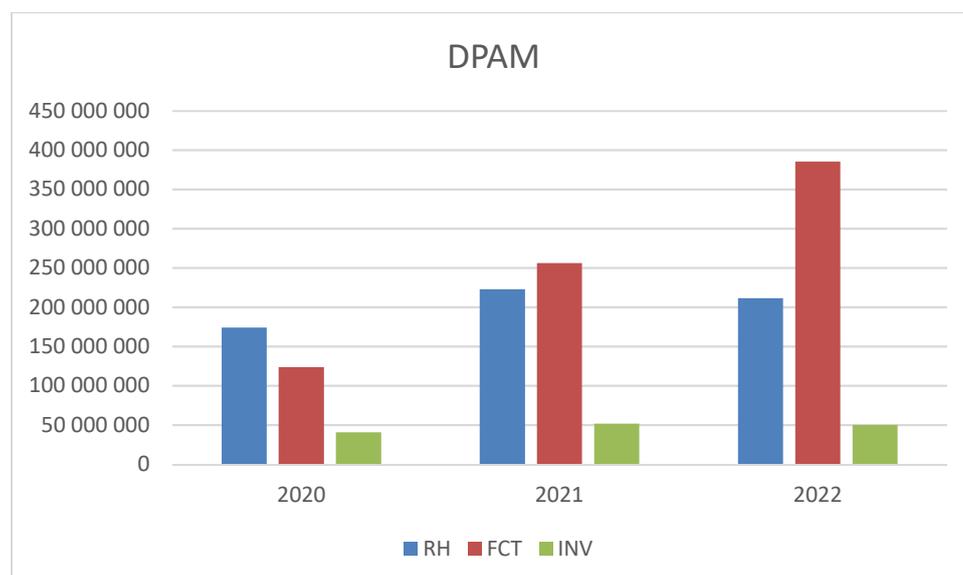
Modification réglementaire intervenue en 2022 : Arrêté n° 1353 CM du 25 juillet 2022 portant modification de l'arrêté n° 1512 CM du 8 novembre 2007 relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes.

Attribution :

Nouvelle mission : Assurer et gérer les escales des navires en Polynésie française en qualité d'autorité maritime d'escale, en coordination avec les autres services et établissements publics concernés.

DESCRIPTION DES RESSOURCES DU SERVICE : DEPENSES MANDATEES ENTRE LE 1^{ER} JANVIER ET LE 31 DECEMBRE (SOURCE POLY GF)

Dépenses en personnel	Dépenses en fonctionnement courant	Dépenses en investissement
211 436 572 F CFP (2021 : 222 987 216 F CFP)	385 460 765 F CFP (2021 : 256 183 525 F CFP)	50 101 345 F CFP (2021 : 51 761 236 F CFP)



EFFECTIFS PRESENTS ET PAYES A LA DATE DU 31 DECEMBRE (SONT EXCLUS LES DISPONIBILITES, LES DETACHEMENTS, LES POSTES VACANTS)

	Stagiaire FPT	Titulaire FPT	ANFA	FEDA	ANT	DI	CM	Autres	Total	%
A/CC1		5	2	1	3		1		12	36,36
B/CC2		8	2		2				12	36,36
C/CC3		2			2				4	12,12
D/CC4 et CC5		5							5	15,15
Total		20	4	1	7		1		33	100